



## Conseil de gestion

Séance du vendredi 10 octobre 2014

### Délibération n°2014/012

#### Election du 1<sup>er</sup> vice-Président du Conseil de gestion

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-65, R.334-33 et R.334-34,
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°221243-004 du 22 mai 2012, dans sa version consolidée n°2014282-0004 du 9 Octobre 2014 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, modifiés,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'agence des aires marines protégées n°2012/06 du 15 mars 2012 portant délégations données au conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'agence des aires marines protégées n°2012/15 du 3 octobre 2012 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion,
- VU la délibération du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion n°2014/11 du 10 octobre 2014 déclarant M. Michel MOLY élu Président du conseil de gestion,
- VU le procès-verbal de déroulement du scrutin et de dépouillement des votes relatifs à l'élection du 1<sup>er</sup> vice-Président en date du 10 octobre 2014,

CONSIDERANT que le conseil de gestion a pu valablement délibérer,

**Article unique :** Monsieur Didier CODORNIU est déclaré élu 1<sup>er</sup> vice-Président du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Le Président du Conseil de gestion

Michel MOLY



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 9<sup>ème</sup> CONSEIL  
DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU  
GOLFE DU LION

- POINTS 8 ET 6 DE L'ORDRE DU JOUR -

Date : Vendredi 10 octobre 2014, 10h00  
Lieu : Conseil Général des Pyrénées-Orientales

## Participants

### **Commissaires du gouvernement**

- Mme J. CHEVALIER, préfète des Pyrénées-Orientales
- M. H. PARLANGE, adjoint au Préfet maritime de la Méditerranée

### **Membres titulaires/ suppléant présents**

#### **Collège de l'État**

- M. N. SINGELLOS, représentant la Direction interrégionale de la mer Méditerranée,
- M. J.M. HUERTAS, représentant la Direction régionale des affaires culturelles du Languedoc Roussillon,
- M. F. AUSCHER, Chef de projet milieu marin, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc Roussillon,
- M. F. CHARPENTIER, Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales,
- Capitaine de Frégate H. DEFAYSSE, représentant du Commandant de zone maritime Méditerranée,

#### **Collège des collectivités territoriales**

- Mme H. MALHERBE, Président du Conseil général des Pyrénées Orientales
- M. A. FERRAND, représentant de la Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée
- M. A. PARRA, représentant de la Communauté de communes des Albères et de la Côte Vermeilles
- M. M. PY, Maire de la commune de Leucate
- M. G. BADIE, représentant de la commune du Barcarès
- Mme C. MARGAIL, représentante de la commune de Torreilles
- M. P. ROIG, Maire de la commune de Sainte Marie la Mer
- M. B. DUPONT, Maire de la commune de Canet en Roussillon
- M. T. DEL POSO, Maire de la commune Saint Cyprien
- M. J-M. FERRER, représentant de la commune d'Elne
- M. P. AYLAGAS, Maire de la commune d'Argelès sur mer
- M. J-P SANYAS, représentant de la commune de Collioure,
- M. E. VERGEL, représentant de la commune de Banyuls sur Mer
- M. M. CASSOU, représentant de la commune de Cerbère

#### **Représentants de l'organisme de gestion de la réserve naturelle nationale marine de Cerbère Banyuls**

- M.M. MOLY, représentant de la réserve naturelle marine de Cerbère Banyuls (Conseil de gestion 66)

#### **Représentant du syndicat mixte chargé de la gestion parc naturel régionale de la Narbonnaise**

- M. D. CODORNIU, représentant syndicat mixte du parc naturel régional de la Narbonnaise

#### **Collège des professionnels**

- M. M. PLANAS, représentant du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
- M. M. MARTINEZ, représentant du comité de pêche interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins de Port-Vendres
- M. A. FABRE, représentant de Prud'homie Pêche de Leucate
- M. J-C CANAL, représentant Prud'homie Pêche de St Laurent de la Salanque / Le Barcares
- M. J-F. BEY, représentant du comité départemental du tourisme des Pyrénées-Orientales

- Mme I. GALMICHE SMITH, représentante du syndicat national des entreprises de plongée de loisir
- M. E. DELMAS, représentant des entreprises de plongée de loisir, G3PO3
- M. P. HUBERT, groupement des structures professionnelles de la plongée de loisir  
Entreprise transport passager
- M. S.PALLARES, représentant des gestionnaires de port de plaisance

#### **Collège des usagers**

- M. J-C.HODEAU, représentant de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- M. A. BANEGUES, représentant de la fédération française des pêcheurs en mer
- M. J-M. RAY, représentant fédération nautique des pêches sportives en apnée
- M. P. TOUSTOU, représentant comité régional de la Fédération française motonautique
- M. M. ROHEE, représentant association GAPAMAR

#### **Collège des associations de protection de l'environnement**

- Mme A. FIALA, comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales
- M. J-M MARCASSIN, représentant association des amis de la mer et des eaux
- M. AMIGO, représentant association Charles Flahault
- M. J. HIARD, représentant association ornithologique du Roussillon

#### **Collège des personnalités qualifiées**

- M. P. LEBARON, Observatoire d'océanographie marine de Banyuls sur Mer
- M. J. DIETRICH, représentant de l'IFREMER
- M. A. LUBRANO, centre d'étude et de promotion des activités lagunaires et maritimes
- M. P LINFANT, Professeur à l'Université de Perpignan Via Domitia

#### **Procurations des personnalités qualifiées**

- Procuration de M. G. BŒUF donnée à Mme A. FIALA
- Procuration de M. M. DELABIE donnée à M. M. MOLY
- Procuration de Mme C. PIANTE donnée à M. P. LINFANT

#### **Ordre du jour modifié**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil de gestion du 03 juin 2014
3. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil de gestion du 30 septembre 2014
4. Compte-rendu de l'activité du Bureau
5. Adoption du plan de gestion et des amendements
- (7.) Election du Président du Conseil de gestion
- (8.) Dans le cas de l'élection d'un vice-Président comme Président du Conseil de gestion, élection d'un nouveau vice-Président
- (6.) Présentation du programme d'actions 2015

## Point 8 de l'ordre du jour : Dans le cas de l'élection d'un vice-Président comme Président du Conseil de gestion, élection d'un nouveau vice-Président

M. Michel Moly ayant été élu Président du Conseil de gestion, son poste de premier vice-Président est vacant, et il doit être procédé à l'élection d'un nouveau 1<sup>er</sup> vice-président.

Pour ce point de l'ordre du jour, la présidence de séance est assurée M. Michel MOLY, Président du Conseil de gestion. Le commissaire du gouvernement précise que cette élection doit être réalisée selon les mêmes conditions que celles de l'élection du Président.

M. MOLY déclare ouverte la procédure d'élection du 1<sup>e</sup> vice-Président, et lance un appel à candidature.

M. AYLAGAS annonce son retrait d'intention de candidature et propose la candidature de M. CODORNIUO.

M. CODORNIUO se déclare candidat, avec pour objectif de servir le Parc et de se mettre au service des ambitions affichées dans le Plan de gestion.

Le Directeur-délégué du Parc procède à l'appel des membres et enregistre les membres ou suppléants présents et les procurations valides produites par les personnalités qualifiées. Le décompte est de 43 membres ou suppléants présents, 3 procurations valides, 1 procuration invalide : soit 46 membres présents ou représentés. Les commissaires du gouvernement constatent que le quorum des 2/3 est respecté et que le Conseil peut valablement procéder à l'élection de son nouveau président.

Le Directeur-délégué du Parc précise les modalités de la réalisation du vote à bulletin secret et informe le Conseil que pour ce vote, le nombre de voix correspondant à la majorité absolue, nécessaire pour une élection au 1<sup>er</sup> tour, est de 24 voix.

Bruno FERRARI et Céline VASCHETTI sont désignés scrutateurs, et Grégory AGIN et Olivier MUSARD sont désignés assesseurs. Le scrutin est déclaré ouvert, et le Directeur-délégué procède à l'appel des votants dans l'ordre de la liste d'émargement.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

- 40 voix pour M. Didier CODORNIUO,
- 6 bulletins blancs,

La majorité absolue des suffrages exprimés est obtenue par M. Didier CODORNIUO à l'issue de ce 1<sup>er</sup> tour. Conformément au règlement intérieur, la liste d'émargement et les bulletins de vote sont mis sous enveloppe cachetée et seront conservées 5 ans.

**M. Didier CODORNIUO est déclaré élu 1<sup>er</sup> vice-Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion**

**(Délibération n°2014/12)**

M. CODORNIUO remercie M. AYLAGAS d'avoir proposé sa candidature et le Conseil de gestion de lui faire confiance. Il procède à un discours sur la fédération de la communauté maritime, à développer grâce à une synergie avec le Parc naturel marin, le Parlement de la mer, le Conseil Maritime de Façade, qui fédère plus d'un millier de personne.

Le Président, les deux vice-Présidents, les présidents des commissions s'installent à la tribune.

M. MOLY remercie l'ensemble des membres du Conseil de leur confiance et souhaite y associer les membres du Bureau et les présidents de commissions.

M. FERRAND félicite les nouveaux Président et vice-Président et remercie l'équipe du Parc pour avoir permis le dépôt du plan de gestion dans les temps.

## Point 6 de l'ordre du jour : Programme d'actions 2015

M. LE CORRE précise que le programme d'action est également soumis à l'approbation du Conseil d'administration de l'Agence. Il présente et commente le schéma d'action mis à disposition dans le dossier de séance. Les actions à réaliser se structurent en fonction des chapitres opérationnels, et correspondent à des objectifs de connaissance et de renforcement de l'état des lieux, de contribution directe aux finalités et sous-finalités, de stabilisation des indicateurs, de renseignement du tableau de bord, de mesures transversales. Ce document permet de déterminer, dans une première approche, les priorités et les opportunités liées à des sujets particuliers, des partenariats à développer avec des personnes et services extérieurs, et l'articulation entre les actions qui seront développées en 2015.

M. MOLY remercie le Conseil pour l'approbation du plan de gestion et pour le bon déroulé des élections.

La séance est levée à 12h10.

Le Président du Conseil de gestion

Michel MOLY

